EMPIRE VIE
CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 19 janvier 2015 **N° 2015-05-REV**

CATÉGORIE : **ASSURANCE**

DESTINATAIRES : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

OBJET : **Présentation de l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels**

Entrevue sur les antécédents personnels

Nous sommes heureux d'annoncer que nous offrirons aux conseillers l'option de demander une entrevue téléphonique sur les antécédents personnels plutôt que de répondre aux questions non médicales ou paramédicales, et ce, à compter du 19 janvier 2015. Pour ce faire, l'Empire Vie s'est associée à la société Keyfacts. Veuillez noter que **les signes vitaux sont requis** lorsque l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels remplace l'examen paramédical.

Nous offrons ce nouveau processus uniquement pour les nouvelles affaires aux assurés de plus de 18 ans. Veuillez consulter le tableau des exigences d'appréciation des risques relatives à l'âge et au montant ci-joint pour obtenir plus de détails sur le capital assuré.

Processus de commande

Nous n'exigeons pas de remplir les sections « Renseignements personnels » et « Renseignements médicaux » de la proposition si le conseiller choisit d'utiliser l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels.

Nous avons ajouté une nouvelle section dans le Rapport du conseiller de la proposition. Le conseiller peut désormais sélectionner l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels. L'Empire Vie s'occupera de commander l'entrevue téléphonique, tout comme elle le fait avec la Déclaration du médecin traitant.

De plus, les conseillers peuvent aussi choisir que l'Empire Vie s'occupe de commander toutes les exigences d'appréciation des risques. Ils doivent indiquer « L'Empire Vie doit effectuer toute commande. » dans la section « Directives spéciales » du Rapport du conseiller de la proposition.

Le conseiller peut préférer que son agent général administrateur s'occupe de commander le Formulaire concernant les signes vitaux et toute exigence additionnelle : dans ce cas, il doit tout de même fournir le nom de la société de services paramédicaux et le numéro de commande dans la section concernant les exigences médicales du Rapport du conseiller de la proposition. L'Empire Vie s'occupera de commander l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels.

Il est préférable d'utiliser les nouvelles propositions (12/14) qui comprennent la section concernant l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels dans le Rapport du conseiller. Il est important d'indiquer clairement qui doit commander les exigences pour éviter les délais, les commandes en double ou des communications répétées auprès des clients.

MD Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

À quoi s'attendre

Nous passerons la commande d'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels et de toute autre exigence applicable selon l'âge et le montant, s'il y a lieu, dès la réception de la proposition. Il n'y aura aucun retard même si la proposition est « non conforme ».

Keyfacts communiquera ensuite avec l'assuré afin de fixer une date et une heure pour compléter l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels dans la langue choisie par le client.

Nous joindrons une copie de l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels au contrat du client.

Centre d'affaires

Vous pouvez vérifier le statut de l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels (en suspens ou reçue) dans le Centre d'affaires en tant qu'exigence d'appréciation des risques.

Information à l'intention des clients

Nous avons conçu un document à l'intention des assurés afin de les aider à se préparer à l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels. Vous trouverez ce document ci-joint.

Prospectus

Nous joignons également notre prospectus concernant l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels.

Compétence

Caroline Keyes, tarificatrice en chef et directrice, Règlements et Appréciation des risques

ASSURANCE VIE — EXIGENCES D'APPRÉCIATION DES RISQUES

NOUVEAU : * La déclaration sans examen médical peut être remplacée par une entrevue téléphonique sur les antécédents personnels (uniquement pour les nouvelles affaires).

** L'examen paramédical peut être remplacé par une entrevue téléphonique sur les antécédents personnels accompagnée du formulaire sur les signes vitaux.

Âge (au plus proche anniversaire)	Montant	Exigence
0 - 17	0 à 500 000	DSEM*
	500 001 à 3 000 000	DSEM*, DMT
	3 000 001 à 5 000 000	DSEM*, DMT, QF
	5 000 001 et plus	DSEM*, DMT, RE
18 - 40	0 à 300 000	DSEM*
	300 001 à 500 000	DSEM*, UVIH
	500 001 à 3 000 000	PAR**, PS
	3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS, DMT, QF, RVM
	5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, DMT, RE, RVM
	10 000 001 et plus	EX, PS, DMT, RE, RVM
41 - 45	0 à 300 000	DSEM*
	300 001 à 500 000	DSEM*, UVIH
	500 001 à 2 000 000	PAR**, PS
	2 000 001 à 3 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT, QF, RVM
	5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, RE, RVM
	10 000 001 et plus	EX, PS, EFF, DMT, RE, RVM
46 - 50	0 à 150 000	DSEM*
	150 001 à 249 999	DSEM*, UVIH
	250 000 à 500 000	PAR**, UVIH
	500 001 à 1 000 000	PAR**, PS
	1 000 001 à 3 000 000	PAR**, PS, ECG
	3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT, QF, RVM
	5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, RE, RVM
	10 000 001 et plus	EX, PS, EFF, DMT, RE, RVM
51 - 55	0 à 150 000	DSEM*
	150 001 à 249 999	DSEM*, UVIH
	250 000 à 500 000	PAR**, PS
	500 001 à 3 000 000	PAR**, PS, ECG
	3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT, QF, RVM
	5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, RE, RVM
	10 000 001 et plus	EX, PS, EFF, DMT, RE, RVM

Âge (au plus proche anniversaire)	Montant	Exigence
56 - 60	0 à 99 999	DSEM*
	100 000 à 500 000	PAR**, PS
	500 001 à 1 000 000	PAR**, PS, ECG
	1 000 001 à 3 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT, QF, RVM
	5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, RE, RVM
	10 000 001 et plus	EX, PS, EFF, DMT, RE, RVM
61 - 65	0 à 99 999	PAR**
	100 000 à 250 000	PAR**, PS
	250 001 à 1 000 000	PAR**, PS, ECG
	1 000 001 à 3 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, QF, RVM
	5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, RE, RVM
	10 000 001 et plus	EX, PS, EFF, DMT, RE, RVM
66 - 70	0 à 99 999	PAR**
	100 000 à 250 000	PAR**, PS
	250 001 à 3 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, QF, RVM
	5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, RE, RVM
	10 000 001 et plus	EX, PS, EFF, DMT, RE, RVM
71 - 75	0 à 100 000	PAR**, PS
	100 001 à 250 000	PAR**, PS, ECG
	250 001 à 3 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS. EFF, DMT, QF, RVM
	5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, RE, RVM
	10 000 001 et plus	EX, PS, EFF, DMT, RE, RVM
76 et plus	Proposition d'essai : Pour tout montant, veuillez soumettre une proposition ainsi qu'une déclaration sans examen médical dûment remplie. Ne commandez pas d'exigences avant que l'Appréciation des risques ne vous en fasse la demande.	

LÉGENDE

DSEM*	Déclaration sans examen médical	ECG	Électrocardiogramme
PAR**	Examen paramédical	EFF	Électrocardiogramme à l'effort sur tapis roulant
UVIH	Test d'urine VIH	RE	Rapport d'enquête
DMT	Déclaration du médecin traitant	QF	Questionnaire financier
PS	Profil sanguin	RVM	Rapport de véhicule moteur
EX	Examen médical	EAP	Entrevue sur les antécédents personnels

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Empire Vie[MD]

ASSURANCE EN CAS DE MALADIES GRAVES — EXIGENCES D'APPRÉCIATION DES RISQUES

NOUVEAU : * La déclaration sans examen médical peut être remplacée par une entrevue téléphonique sur les antécédents personnels (uniquement pour les nouvelles affaires).

** L'examen paramédical peut être remplacé par une entrevue téléphonique sur les antécédents personnels accompagnée du formulaire sur les signes vitaux.

Âge (au plus proche anniversaire)	**Montant**	**Exigence**
18 - 35	0 à 99 999	DSEM*
	100 000 à 500 000	DSEM*, UVIH
	500 001 à 1 000 000	PAR**, PS
	1 000 001 à 2 000 000	PAR**, PS, DMT
36 - 40	0 à 99 999	DSEM*
	100 000 à 250 000	DSEM*, UVIH
	250 001 à 1 000 000	PAR**, PS
	1 000 001 à 2 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT, RE
41 - 45	0 à 99 999	DSEM*
	100 000 à 250 000	PAR**, UVIH
	250 001 à 500 000	PAR**, PS
	500 001 à 1 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	1 000 001 à 2 000 000	EX, PS, ECG, DMT, RE
46 - 50	0 à 99 999	DSEM*
	100 000 à 250 000	PAR**, UVIH
	250 001 à 500 000	PAR**, PS
	500 001 à 1 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	1 000 001 à 2 000 000	EX, PS, ECG, DMT, RE
51 - 55	0 à 100 000	PAR**, UVIH
	100 001 à 250 000	PAR**, PS
	250 001 à 500 000	PAR**, PS, ECG
	500 001 à 1 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	1 000 001 à 2 000 000	EX, PS, ECG, DMT, RE
56 - 60	0 à 250 000	PAR**, PS
	250 001 à 500 000	PAR**, PS, ECG
	500 001 à 1 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	1 000 001 à 2 000 000	EX, PS, ECG, DMT, RE
61 - 65	0 à 99 999	PAR**, PS
	100 000 à 500 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	500 001 à 1 000 000	EX, PS, ECG, DMT
	1 000 001 à 2 000 000	EX, PS, EFF, DMT, RE

LÉGENDE

DSEM*	Déclaration sans examen médical	ECG	Électrocardiogramme
PAR**	Examen paramédical	EFF	Électrocardiogramme à l'effort sur tapis roulant
UVIH	Test d'urine VIH	RE	Rapport d'enquête
DMT	Déclaration du médecin traitant	QF	Questionnaire financier
PS	Profil sanguin	RVM	Rapport de véhicule moteur
EX	Examen médical	EAP	Entrevue sur les antécédents personnels

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

DIRECTIVES IMPORTANTES D'APPRÉCIATION DES RISQUES

Lorsque vous soumettez une demande pour une protection à la fois d'assurance vie et d'assurance maladies graves, n'additionnez pas les montants de protection. Vérifiez les deux tableaux des exigences et demandez la combinaison d'exigences la plus élevée.

NOUVEAU! Le conseiller/l'agent général administrateur (AGA) peut commander toutes les exigences, sauf l'entrevue sur les antécédents personnels, la déclaration du médecin traitant et le rapport de véhicule moteur. **Il peut choisir parmi les options suivantes :**

- Le conseiller demandera à l'Empire Vie de commander l'entrevue sur les antécédents personnels et toute autre exigence relative à l'âge et au montant en indiquant clairement dans la section « Directives spéciales » du rapport du conseiller « L'Empire Vie doit effectuer toute commande. ».
- Le conseiller demandera à l'Empire Vie de commander l'entrevue sur les antécédents personnels. Il s'occupera lui-même de commander les exigences relatives à l'âge et au montant en indiquant clairement tout élément commandé et le nom de la société de services paramédicaux.

Si un rapport de véhicule moteur est requis, il faut inscrire un numéro de permis de conduire valide sur la proposition d'assurance. En Alberta, si un tel rapport est demandé ou requis, la personne assurée doit obtenir elle-même le rapport de véhicule moteur et le soumettre à l'Empire Vie.

Le rapport d'enquête est demandé pour tous les cas à partir de 5 000 001 $. Pour les montants entre 3 000 001 $ et 5 000 000 $, nous exigeons un Questionnaire financier relatif à une entreprise ou un Questionnaire financier personnel dûment rempli. Ces questionnaires se trouvent sur le site de l'Empire Vie à l'intention des conseillers, sous **Soutien/Tarification/Questionnaires et formulaires imprimables.**

Il peut être utile de soumettre d'autres documents tels qu'une lettre d'accompagnement, des états financiers ou l'analyse des besoins. Veuillez consulter nos **Lignes directrices relatives à l'appréciation des risques financiers** sur notre site Internet à l'intention des conseillers, sous **Soutien/Tarification.**

En ce qui concerne les propositions d'essai, veuillez répondre à toutes les questions posées dans la proposition vie, y compris les questions de nature médicale et non médicale, et ne demandez pas d'exigences. Aucune exigence médicale ne doit être commandée si le client a été refusé ou s'est vu attribuer une forte surprime par une autre compagnie; dans ce cas, veuillez soumettre une proposition d'essai.

Ne faites appel qu'aux services paramédicaux suivants recommandés par l'Empire Vie :

- MedAxio – www.MedAxio.com
- Quality Underwriting Services (QUS) – www.qus.ca
- Hooper Holmes - www.hooperholmes.ca

Pour déterminer les exigences d'appréciation des risques, ajoutez au montant celui de toute assurance vie émise dans les six derniers mois par l'Empire Vie.

Les exigences médicales remplies au cours des 12 derniers mois sont normalement acceptables, à la condition d'obtenir une déclaration courante sans examen médical.

Nouveaux résidents : veuillez consulter les **Lignes directrices pour les immigrants** sur notre site Internet à l'intention des conseillers, sous **Soutien/Tarification**.

Plus de 1 000 000 $: Si la protection demandée est de 1 000 001 $ ou plus, pour n'importe quel proposant, les primes seront payables à la livraison.

Assurabilité garantie : Il faut multiplier chaque unité d'assurabilité garantie (AG) par 2 000 $ pour déterminer les exigences d'assurabilité.

En ce qui concerne les polices optionnelles, demandez les exigences en fonction du montant le plus élevé. Des exigences additionnelles pourraient être demandées par le tarificateur pour une évaluation du risque adéquate.

Le montant maximal de la prime Trilogie pour la garantie d'exonération de la prime prévue est de 1 500 $ par mois ou 18 000 $ par année.

Le montant maximal de la prime de toute autre protection d'assurance vie pour la garantie d'exonération des primes est de 2 000 $ par mois ou 24 000 $ par année.

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.**
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

E-0083-FR-01/15

Empire Vie MD

SE PRÉPARER À UN **ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE**

À quoi s'attendre durant un **entretien téléphonique pour compléter une proposition d'assurance vie**

L'entretien téléphonique fait partie des étapes du processus pour compléter une proposition d'assurance vie. Vous devrez alors répondre à une série de questions concernant votre style de vie et vos antécédents médicaux.

Combien de temps dure l'entretien téléphonique?

L'entretien téléphonique dure en moyenne 30 minutes. Il pourrait toutefois durer de 20 minutes à 1 heure selon votre situation personnelle.

Qui mènera l'entretien téléphonique?

L'Empire Vie fait appel au fournisseur de services Keyfacts pour mener les entretiens téléphoniques. Cette société est l'un des chefs de file en matière de services de renseignements d'assurance au Canada. Un représentant de Keyfacts communiquera avec vous pour fixer une date d'entretien téléphonique à un moment qui vous convient peu après la soumission de votre proposition d'assurance.

À quoi s'attendre durant l'entretien?

1re étape

Le représentant vous posera quelques questions afin de vérifier votre identité.

2e étape

Il présentera l'objectif de l'entretien et vous demandera de lui confirmer votre consentement. Il vous informera que l'appel est enregistré.

3e étape

Il vous posera des questions concernant votre style de vie et vos antécédents médicaux ainsi que ceux des membres de votre famille directe.

4e étape

Il vous demandera de lui confirmer que toutes vos réponses sont complètes et exactes.

Empire Vie[MD]

Comment pouvez-vous vous préparer à l'entretien?

Voici les renseignements que vous devriez avoir sous la main pour que l'entretien se déroule le plus rapidement possible :

- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de votre médecin;
- la date et la raison de votre dernière consultation avec un médecin;
- votre taille et votre poids exacts;
- les antécédents médicaux de vos parents ainsi que ceux de vos frères et sœurs;
- les détails de vos antécédents médicaux, y compris le nom et la posologie de tout médicament que vous prenez.

Qu'advient-il de vos renseignements personnels?

Vos réponses aux questions durant l'entretien téléphonique demeurent strictement confidentielles. Cette information ne sera utilisée qu'aux fins de l'assurance pour laquelle vous faites une demande. Les questions et les réponses durant l'entretien seront enregistrées, transcrites et seront intégrées à votre proposition d'assurance vie. Cette information fera partie de votre contrat d'assurance vie si nous approuvons votre proposition.

Que se passe-t-il après l'entretien téléphonique?

L'Empire Vie utilisera cette information pour évaluer votre admissibilité à une assurance vie. Nous pourrions communiquer avec vous pour fixer un rendez-vous afin que vous effectuiez d'autres tests ou obteniez d'autres exigences.

Avez-vous des questions?

Vous pouvez communiquer avec votre conseiller si vous avez des questions concernant l'entretien téléphonique ou le processus de soumission d'une proposition.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE SUR LES ANTÉCÉDENTS PERSONNELS VOUS PERMET DE GAGNER DU TEMPS

Permet d'établir les polices plus rapidement

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous faisons désormais appel à Keyfacts pour mener des entretiens téléphoniques sur les antécédents personnels. Cette société est l'un des chefs de file en matière de services de renseignements d'assurance au Canada. Ce service peut vous faire gagner du temps. Il permet également de nous assurer que les renseignements personnels et médicaux de vos clients sont recueillis de façon confidentielle et sécuritaire.

Avantages pour vous et vos clients

Vous n'avez pas à remplir les sections concernant les antécédents personnels et médicaux d'une proposition si vous fixez une date d'entretien téléphonique au moment où vous remplissez cette proposition. Un représentant de Keyfacts, doté d'une formation professionnelle, s'en chargera pour vous.

Keyfacts met l'accent sur un service rapide et la cueillette de renseignements complets, ce qui réduit les délais d'appréciation des risques afin d'établir les polices plus rapidement. Les clients peuvent divulguer leurs renseignements personnels avec confiance lors de cet entretien avec un représentant de Keyfacts. Ils peuvent fixer une date au moment qui leur convient le mieux.

Admissibilité

Veuillez consulter le tableau des exigences d'appréciation des risques relatives à l'âge et au montant sur notre site à l'intention des conseillers à www.empire.ca. Vous pourrez ainsi savoir si une proposition est admissible à l'entretien téléphonique sur les antécédents personnels.

Pour choisir l'entretien téléphonique sur les antécédents personnels

Vous n'avez qu'à remplir la **section concernant l'entretien téléphonique sur les antécédents personnels** dans le **RAPPORT DU CONSEILLER**. Lorsque l'Empire Vie reçoit la proposition, Keyfacts prend en charge l'entretien téléphonique sur les antécédents personnels. À des fins de suivi, le Centre d'affaires sera en mesure de voir la mention « Entretien sur les antécédents personnels » lorsqu'un entretien téléphonique a été demandé.

Veuillez fournir le document « **Se préparer à un entretien téléphonique** » accessible sur notre site à l'intention des conseillers afin d'aider les clients à se préparer à l'entretien téléphonique sur les antécédents personnels.

Avez-vous des questions?

Veuillez consulter la circulaire d'information n° 2015-05 sur notre site à l'intention des conseillers pour en savoir plus sur l'entretien téléphonique sur les antécédents personnels.

N'hésitez pas à communiquer avec notre Service à la clientèle au 1 800 561-1268 si vous avez des questions.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

INS-998-FR-12/14

Empire Vie MD